



Commune de Penthalaz
Conseil Communal

Rapport de la commission "Réfection & Mise en séparatif Florimont & Sauffaz" sur le préavis municipal 2022-09 relatif à la demande de crédit d'étude pour la mise en séparatif des eaux, la modification du réseau d'eau potable, et la réfection de l'alimentation de l'éclairage public du chemin de Sauffaz

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La commission "Réfection & Mise en séparatif Florimont & Sauffaz" composée de

- Kevin Aubry
- Carmine Buompreda
- Pierre-Yvers Dénéreaz
- Nicolas Fleuret
- Funda Savci
- Mathieu Schopfer
- Pierre Soro

s'est réunie au complet sur convocation de la Municipalité le mercredi 2 février 2022 à la Maison de Commune, en présence de

- Didier Chappuis, syndic
- Valérie Codina Cervellin, municipale
- Christian Martinetti et Daniel Rochat, municipaux
- Claude Brocard et Esther Martinetti, membres de la commission des finances
- Arnaud Simonet, chef du service technique

afin de débattre et de prendre position sur les préavis municipaux 2022-08 et 2022-09.

Entretemps, le 16 février, la Municipalité a retiré le préavis 2022-08, qui portait sur le même objet que le préavis 2022-09, mais pour le quartier de Florimont. Le présent rapport ne traite donc pas du préavis 2022-08.

La demande de crédit d'étude faisant l'objet du préavis 2022-09 concerne la mise en séparatif et la réorganisation des réseaux d'eaux claires et usées, la réfection et la réorganisation du réseau d'eau potable, et la réfection complète du chemin de Sauffaz, pour un montant de CHF 83 000.-.

Motivations

Le quartier de Sauffaz a été construit dans les années 1950. Ses réseaux de distribution et d'évacuation des eaux ont environ 70 ans et sont vétustes. En particulier, les eaux claires et usées ne sont pas mises en séparatif et des fuites apparaissent régulièrement sur le réseau de distribution d'eau potable. De plus, l'eau potable – distribuée via des tuyaux en fonte – prend régulièrement une teinte rouge-brun.

Le plan directeur de distribution de l'eau (PDDE) et le plan général d'évacuation des eaux (PGEE) corroborent le besoin d'assainissement des réseaux d'eaux.

Finalement, le montant élevé demandé pour ce crédit d'étude se justifie du fait qu'un important et complexe travail d'investigation doit être réalisé. En effet, la structure et l'état des réseaux d'eau existants sont mal documentés et l'accès à ceux-ci est laborieux parce qu'un nombre insuffisant de chambres de visite avait été prévu à l'époque.

Remarques

La taxe d'épuration devra, selon tout vraisemblance, être revue à la hausse dès l'année prochaine, le compte d'épuration devant être équilibré.

L'obligation de raccorder les bâtiments et parcelles privées en séparatif incombant aux propriétaires, ceux-ci auront des couts conséquents à supporter. La Municipalité avertira les propriétaires et leur proposera une offre pour se raccorder en séparatif directement pendant la réalisation des travaux.

La Commission souhaiterait que la Municipalité établisse un état des lieux des réseaux de distribution et d'évacuation des eaux dans la Commune, afin de savoir quels quartiers devront également être assainis ces prochaines années.

Conclusions

À l'unanimité, la Commission "Réfection & Mise en séparatif Florimont & Sauffaz" vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, à accepter les conclusions du préavis 2022-09 telles qu'elles vous ont été présentées.

Le rapporteur : Mathieu Schopfer



Les membres : Kevin Aubry



Carmine Buompreda



Pierre-Yvers Dénéreaz



Nicolas Fleuret



Funda Savci



Pierre Soro

